DECLARATION

Soumis aux décisions de la Sainte Eglise, et conformément au décret d'Urbain VIII, not s'ne prétendons en aucune manière déterminer le vérit ble caractère des faits rapportés dans le Messager de Sainte Anne, ni prévenir le jugement de l'autorité apostolique lorsque nous accordons à quelque personnage le titre de saint.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement: 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du ler de chaque mois, et se paie d'avance.

A NOS ZÉLATEURS.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à cute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100; et une remise de 15 cts. par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

Toute communication concernant la rédaction doit être adressée au Rév. J. R. Roy, Rédacteur; tout ce qui regarde l'administration doit être adressé à M. le Chanoine R. P. Sylvain, Propriétaire, Ééminaire de Rimouski, Comté de Rimouski, P, Q. Canada.